

Règlement du Prix Diaspora & Développement, 7^{ème} édition 2023-2024

1. Présentation

Le Prix vaudois Diaspora et Développement est une initiative de la Fédération vaudoise de coopération qui a pour objectif de valoriser l'implication des diasporas du canton en faveur du développement durable dans leur pays d'origine et/ou dans le renforcement des échanges et la sensibilisation du public vaudois aux enjeux dans leur pays d'origine. Grâce à ce prix qui a lieu tous les deux ans, la Fedevaco entend accroître l'impact des diasporas dans leurs pays d'origine comme d'accueil et renforcer leur positionnement en tant qu'acteurs de la coopération et du développement durable.

L'édition 2023-2024 est organisée en partenariat avec albinfo.ch, EPER, My Sbm, Après-VD, Isango-Formation et Zion kick-up start ups. Ces organisations sont actives dans les thématiques de la migration et du développement, dans l'entrepreneuriat social et solidaire et dans la formation-coaching. Elles sont représentées au sein de la Commission Diaspora et Développement qui a une fonction de comité d'organisation du Prix.

Le Prix Diaspora et Développement est un programme de formation et d'accompagnement qui se déroule sur une année. Durant cette période, la vingtaine d'organisations sélectionnées bénéficient d'opportunités pour avancer dans leur projet avec un appui personnalisé et de visibiliser leur action. Cerise sur le gâteau, trois prix sont décernés au terme de ce cursus aux projets particulièrement prometteurs.

Dans la suite de ce document, le terme *Prix* inclut la notion du programme du Prix Diaspora et Développement. Le Prix est ouvert aux associations et entreprises solidaires gérées par les diasporas établies dans le canton de Vaud.

La participation au Prix se fait en quatre phases :

- **Phase 1 : sélection (1 mois)**

Pour faire partie de la vingtaine d'organisations pouvant bénéficier de ce cursus gratuit, les organisations candidates répondent à un formulaire d'inscription décrivant le projet puis à un entretien individuel fixant les objectifs d'avancement.

- **Phase 2 : développement des compétences (6 mois)**

Les organisations candidates peuvent avoir plusieurs membres qui participent aux formations en ligne et en présentiel, aux échanges de pratique et au coaching collectif. Entre chaque module, elles s'engagent à mettre en application les outils proposés dans le cadre de leur projet.

- **Phase 3 : consolidation du dossier de projet (3 mois)**

Les organisations candidates bénéficient d'un coaching sur leur dossier avant de soumettre leur dossier final qui sera évalué par un jury.

- **Phase 4 : célébration des acquis (2 mois)**

Les organisations élaborent leur communication et se préparent à la cérémonie publique de clôture.

Le présent document détaille les règles qui gouvernent la 7^{ème} édition du Prix Diaspora et Développement 2023-2024. En s'inscrivant à ce prix, les membres des organisations candidates sont supposés avoir lu et accepté ce règlement.

2. Dotations et attestations de participation

Après avoir suivi le programme de formation en gestion de projet et d'entreprise sociale et solidaire, l'association ou l'entreprise solidaire qui aura le mieux démontré sa capacité à générer un impact social, écologique positif sur le bien-être des communautés bénéficiaires dans son pays d'origine (et/ou d'accueil selon les catégories) reçoit une récompense de 10'000 francs CHF.

La 2^{ème} organisation lauréate reçoit une récompense de 5'000 francs CHF.

La 3^{ème} organisation lauréate reçoit une prestation en nature sous la forme d'une vidéo de promotion du projet, réalisée par une structure professionnelle.

Les prix sont décernés au nom des associations et des entreprises et non à titre individuel.

Un certificat individuel de participation est décerné aux participant-e-s ayant suivi 80% des formations.

Chaque organisation ayant soumis un dossier de projet au jury reçoit une évaluation écrite de son projet.

3. Modalités de participation

3.1 Critères d'éligibilité

Le Prix Diaspora & Développement est ouvert aux associations constituées¹ ou entreprises portées par des membres de la diaspora établis dans le canton de Vaud² et ayant des activités contribuant au développement durable dans leur pays d'origine et/ou dans le renforcement des échanges et la sensibilisation du public vaudois aux enjeux dans leur pays d'origine. Peut y participer toute personne qui remplit l'une des trois conditions suivantes :

- a. Vous représentez une association constituée de la diaspora et avez un projet ou une idée de projet dont les activités contribuent au développement durable dans le pays d'origine. Cela suppose que vous souhaitez apporter une réponse à un problème identifié auquel est confronté une communauté locale pour améliorer les conditions de vie des populations affectées, renforcer la capacité d'agir et l'autonomie de populations particulièrement vulnérables.
- b. Vous représentez une association constituée de la diaspora et avez un projet ou une idée de projet dont les activités contribuent à renforcer les échanges (culturels, connaissances, compétences, etc) entre votre pays d'origine et le canton de Vaud. Ces échanges bénéficient aux membres des diasporas, aux vaudois-es et à des membres de

¹ Une association constituée a adopté des statuts via une assemblée générale

² l'ancrage vaudois est déterminé par le siège de l'association ou du groupe de soutien ou le domicile du créateur-ice d'entreprise

votre communauté d'origine. Cela suppose que vous souhaitez apporter une réponse à un problème identifié par des activités d'échanges ou de sensibilisation, œuvrant au bien-vivre ensemble ;

- c. Vous appartenez à une diaspora et avez une entreprise ou une idée de création d'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)³. Cela suppose que vous avez identifié un problème auquel est confronté une communauté locale et un produit ou service pour résoudre ce problème et améliorer les conditions de vie des populations affectées. Le but de votre entreprise n'est pas de maximiser son profit mais d'avoir un impact sociétal positif pour la communauté d'origine et/ou en terres vaudoises, tout en répondant à l'exigence de viabilité financière.

Les projets soumis peuvent aborder toutes les thématiques du développement tels que la santé, l'éducation, l'agriculture ou l'élevage, les droits humains, la culture, le renforcement de la société civile ou encore l'inclusion professionnelle, l'environnement, l'économie circulaire, etc. en lien avec les [17 objectifs du développement durable](#). Le projet peut être un nouveau projet ou un projet déjà en cours.

La participation au Prix Diaspora et Développement est gratuite.

3.2 Inscription et envoi des candidatures

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 30 septembre 2023**.

Les organisations candidates soumettent leur candidature au moyen du **formulaire en ligne** qui se trouve sur la page <https://www.fedevaco.ch/diaspora>. Celui-ci inclut la description du projet ou de l'idée de projet, ainsi que les coordonnées des membres qui participeront au cursus.

Vous aurez à documenter brièvement la thématique du projet, le problème principal auquel sont confrontés les acteurs ciblés du projet, les solutions envisagées par le projet, les partenaires identifiés.

Pièces justificatives obligatoires pour les projets associatifs : les statuts de l'association

Pièces justificatives facultatives : documents déjà réalisés sur votre projet

Chaque organisation candidate peut inscrire jusqu'à trois membres actifs de la même association ou entreprise ESS.

Les candidatures sont reçues uniquement en français, mais les candidat-e-s sélectionné-e-s pour les formations peuvent s'exprimer dans une autre langue pour autant qu'elle soit comprise par un ou plusieurs formateur-ices.

³ Une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une organisation privée (coopérative, association, fondation ou une SA, sàrl) à but non lucratif ou à lucrativité limitée qui produit des biens et des services en respectant les principes et valeurs suivantes : la finalité est au service de la collectivité (utilité publique) ; un fonctionnement participatif (chacun-e a une voix qui compte) ; le respect de l'environnement ; le bien-être social et la diversité ; la solidarité et la cohérence ; une gestion autonome. (source : [Après-GE](#))

Le délai d'envoi des candidatures est fixé au 30 septembre 2023 à 23h59. Un message de confirmation de la soumission de votre formulaire fera foi. Il est généré par l'adresse diaspora@fedevaco.ch

3.3 Sélection des candidatures (phase 1)

La Commission Diaspora et Développement de la Fedevaco contactera les organisations candidates pour fixer un entretien individuel.

Les candidatures sont évaluées par la Commission Diaspora et Développement de la Fedevaco, sur la base du potentiel et de la qualité des projets/idées de projet et les objectifs d'apprentissages des membres de l'organisation.

La Commission Diaspora et Développement retiendra vingt organisations qui pourront accéder à la suite du programme de formations et d'accompagnement.

Les candidat·e·s sélectionnés recevront une **confirmation par mail au plus tard le 13 octobre 2023.**

3.4 Participation aux formations (phase 2)

Les organisations candidates retenues à la phase 1 pourront participer au programme de formation et d'accompagnement, d'une quarantaine d'heures au total, dispensées par des professionnels praticien·ne·s du développement et de l'entrepreneuriat. Afin de favoriser les échanges entre participant·e·s et une compréhension commune aux associations et entrepreneur·e·s, la formation est commune.

Les personnes appartenant à une même association ou une entreprise sociale et solidaire sont libres de se répartir leur participation aux formations.

Les modules de formation sont dispensés en partie en présentiel à Lausanne et en partie en webinaires. Les dates et programme détaillé seront disponibles d'ici à fin août 2023 sur la page web du Prix : <https://www.fedevaco.ch/diaspora>

4. Évaluation des projets finaux (phase 3)

Les versions finales des projets doivent être soumises au plus tard le **30 juillet 2024** par email à l'adresse diaspora@fedevaco.ch.

Des canevas pour soumettre les dossiers de projets seront proposés durant le cursus de formation.

Un seul projet par association ou entreprise ESS est éligible au concours du Prix.

L'évaluation des projets finaux se fait par un jury d'expert·e·s, sur les éléments suivants

1. Audition orale de l'organisation candidate
2. Engagement et progression durant l'année
3. Évaluation du dossier écrit de projet, sur la base des critères de qualité et de faisabilité du projet (cf alinéa b).

4.1 Composition du jury

Un jury externe, composé d'expert-e-s de projets de coopération au développement et de projets de l'ESS, examinera les projets. Le jury est, dans la mesure du possible, représentatif des genres, des diasporas et des profils thématiques. Il est composé de au moins :

- Trois membres externes (commune vaudoise, canton, personnalité)
- Trois membres internes spécialistes des projets de coopération au développement/ de projets d'économie sociale et solidaire

4.2 Critères d'évaluation

Les trois types de projets sont évalué selon la même grille d'analyse avec quelques nuances⁴:

1. **Pertinence** : les projets mettent en avant les groupes particulièrement vulnérables (subissant toute forme d'exclusion) et adoptent des approches participatives, interdisciplinaires ou intergénérationnelles pour renforcer leur pouvoir d'agir et autonomie / une approche cohérente vis-à-vis de la Charte ESS ; les projets sont bien intégrés dans le contexte local et dans le tissu d'acteurs.
2. **Partenariats** : les projets mettent en évidence les collaborations solides et la bonne gouvernance entre les acteurs du projet ; la demande émane des bénéficiaires ; les publics-cibles participent aux différentes étapes du projet.
3. **Faisabilité** : les activités proposées sont en mesure de conduire à la réalisation des objectifs fixés ; le porteur de projet et ses partenaires démontrent la viabilité du projet notamment par rapport à son dimensionnement, son approche et à la transparence de gestion. Ils doivent être en mesure de mobiliser des ressources en adéquation avec le projet ; les risques/analyse de marché sont pris en compte.
4. **Durabilité/autonomisation** : le porteur de projet et ses partenaires démontrent le potentiel d'autonomie du projet ou son effet démultiplicateur/utilise des technologies répliquables localement. L'implication des autorités locales est recherchée. Le potentiel de pérennité de l'entreprise au terme de la phase pilote du projet est démontré. Le projet contribue à une économie circulaire/un développement durable/à une culture du Vivre-Ensemble.
5. **Résultats/effets attendus** : les résultats des projets sont mesurables dans le calendrier d'exécution prévu et ont un impact positif prévisible sur le bien-être social des communautés bénéficiaires. Le budget est en adéquation
6. **Originalité/coup de coeur** : les projets mettent en évidence leur caractère pilote, prometteur ou le rôle spécifique joué par leur statut de diaspora.

Les associations et entreprises sociales et solidaires primées seront annoncées au cours de la remise du Prix vaudois Diaspora & Développement, qui aura lieu en automne 2024 (date et lieu communiqués ultérieurement) lors d'une cérémonie officielle.

5. Calendrier et contact

Inscriptions	Présélection	Soirée d'ouverture	Formations et coaching	Soumission des projets finaux	Communication et Remise des prix
Délai :	13 octobre 2021	1er novembre 2023, 18h	De novembre 2023 à juin 2024	30 Juillet 2024	Septembre - octobre 2024

⁴ Les 6 critères (pertinence, partenariats, faisabilité, durabilité, effets attendus, originalité) sont appliqués à l'ensemble des projets. Toutefois, les différents éléments d'un même critère ne s'appliquent différemment / .

30 septembre 2023		Lausanne, Espace Dickens			
----------------------	--	-----------------------------	--	--	--

Contacts :

Fédération vaudoise de coopération, av. Dickens 6, 1006 Lausanne. 021 601 21 12

Inscriptions : diaspora@fedevaco.ch

Coordination du Prix : Mme Anne Gueye-Girardet, Fedevaco : a.gueye@fedevaco.ch

Lausanne le 27 juin 2023